

DEPARTEMENT
DES HAUTES-ALPES



MAIRIE
DE
05600 RISOUL

DECISION DU MAIRE
N° 2026-03-010

Objet : Confirmation devis fournitures literies gendarmes appt 39 éterlou

- Vu la délibération du conseil municipal n°2026-019 en date du 20 Mars 2026, qui en vertu de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales, donne délégation à Monsieur le Maire pour certaines attributions pendant son mandat, et notamment celle du paragraphe n° 4 qui l'autorise à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres de travaux, de fournitures ou de services, d'un montant inférieur ou égal à 216 000€ HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget
- Vu le Décret n° 2025-1386 du 29 décembre 2025 modifiant certains seuils relatifs aux marchés publics ;
- Considérant la nécessité de remplacer une partie de la literie vétuste des appartements de l'éterlou 39 (propriété de la commune)
- Considérant le devis de la décor meubles pour la fourniture et livraison d'un lit et un bz avec matelas pour la somme de 1728.33 € HT ;

M. Régis Simond, Maire de Risoul

DECIDE

Article 1 : Principales caractéristiques du marché

De confirmer le devis de d'un montant de de la société décor meuble pour la fourniture et livraison pour la somme de 1728.33€ HT

Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire

M. SIMOND Régis, Maire, est autorisé à confirmer le devis correspondant à la société décor meuble et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux opérations prévues dans le devis et reçoit tous les pouvoirs à cet effet.

M le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Risoul, le 25 mars 2026

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-210501193-20260325-DEC2026-03-010-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/04/2026

Publication : 09/04/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



Le Maire,
Régis Simond.

